



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitain.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.

Affiliée à l'A.N.C.V.



SEPTEMBRE 2020

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.



Vendredi 4

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain



Dimanche 6

KAYAK (sous réserve)

Lieu à définir en fonction de la météo et inscrits. Rendez-vous 8 heures 45 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, crème solaire, maillot, serviette...

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Vendredi 11

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain



Dimanche 13

KAYAK (Ile des Embiez)

Le lieu peut changer en fonction de la météo et inscrits. Rendez-vous 8 heures 45 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, crème solaire, maillot, serviette...

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Vendredi 18

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain



Dimanche 20

RANDONNEE « les gorges de la Siagne » par St-Cézaire

Randonnée pédestre de 4 heures 10, ↔ 11 km ↑↓ 827 m. Rendez-vous 8 heures 30, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Vendredi 25

CEUILLETTE de pommes « château d'Astros » à Vidauban

Rendez-vous 9 heures 15 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Tarif des pommes : 1€ /kg (à partir de 50kg).

Prévoir pique-nique (dans le parc du château), boisson, boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € -16 ans = 0.5 €

Animateur : Alain



Vendredi 25

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain



Dimanche 27

RANDONNEE « Notre dame du Glaive » par Cabasse

Randonnée pédestre de 4 heures 40, ↔ 12 km ↑↓ 935 m. Rendez-vous 8 heures 50, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Joyeux anniversaire à Michèle (8), Alain L (11), Célia (21), Guy (26)
Suzanne (29) et Pierre (30)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 8 €

Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégage de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.